



Pour publication immédiate : 21/12/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE L'UNITE DE PREVENTION DES
REPRESAILLES PREND DES MESURES RAPIDES ET ENERGQUES POUR
PROTEGER LES TRAVAILLEURS CONGEDIES APRES UNE ENQUÊTE SUR LE
VOL DES SALAIRES**

***L'Unité de prévention des représailles nouvellement créée obtient la réintégration
des travailleurs dans leur emploi et 68 000 \$ d'indemnisation***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'Unité de prévention des représailles (Anti-Retaliation Unit) de l'Etat de New York nouvellement créée a pris des mesures rapides et énergiques pour obtenir la réintégration immédiate et plus de 68 000 \$ d'indemnisation pour deux victimes de vol de salaires. Les travailleurs avaient été congédiés par leur employeur, Pinnacle Holdings, après que le Département du Travail de l'Etat a envoyé un avis de sa détermination à poursuivre l'entreprise.

« Il y a une tolérance zéro pour ceux qui cherchent à exploiter les travailleurs et leur voler les salaires qu'ils ont légitimement gagnés », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Cette administration continuera de faire tout ce qui est dans son pouvoir pour assurer qu'un salaire quotidien équitable est payé pour une juste journée de travail dans l'Etat de New York. »

Dans le cadre d'une enquête en cours sur le vol des salaires, les enquêteurs de l'Etat ont découvert deux personnes, Fernando Puerta et Mario Gil, vivant dans un appartement illégal au sous-sol à East Elmhurst en échange de travaux d'entretien ménager sur place. Aucun des deux travailleurs ne percevait de salaire. Le Département du Travail a émis par la suite une décision contre l'employeur étayant l'affaire de vol des salaires et déterminant que des arriérés de salaires étaient dus. Le Département du Travail a imposé un total de 71 225,81 \$ d'amendes, de dommages-intérêts et d'indemnisation pour salaires impayés à Pinnacle Holdings. Les travailleurs ont reçu 68 225,81 \$ d'indemnisation et les 3 000 \$ restants ont été récupérés par le Département du travail sous la forme d'amendes supplémentaires.

A la réception de la décision, Pinnacle Holdings a signifié un avis d'expulsion aux travailleurs. Les avocats de l'Unité de prévention de représailles ont été saisis et dans les 48 heures de la réception de l'appel téléphonique, ont contacté Pinnacle Holdings et

recommandé à la société de mettre fin à la mesure illégale de représailles. La société a immédiatement accepté de réintégrer les travailleurs et de les compter dans la masse salariale.

Le Commissaire au Travail par intérim de l'Etat de New York, Roberta Reardon, a déclaré : « L'Etat de New York protège ses travailleurs. Quel que soit le statut d'immigration, la tranche de revenus, le sexe ou la race, l'exploitation des travailleurs et les représailles contre ceux qui osent parler ne seront pas tolérées dans notre Etat. A travers du Groupe de Travail du Gouverneur pour mettre fin à l'exploitation des travailleurs (Governor's Task Force to End Worker Exploitation) et de l'Unité de prévention des représailles, le Département du Travail de l'Etat continuera de s'efforcer d'assurer que les droits de chaque travailleur sont pleinement protégés. »

En juillet 2015, le Gouverneur Cuomo a annoncé la création du Groupe de Travail pour mettre fin à l'exploitation des travailleurs. Le Groupe de Travail est composé de 12 agences d'Etat, notamment les Départements d'Etat, du Travail, de l'Agriculture et des Marchés, et des Impôts et Finances, ainsi que le Bureau des services à l'enfance et aux familles, la Division des services de justice pénale, la Police de l'Etat et le Bureau des services confessionnels. Depuis son lancement, l'équipe d'application de la loi inter-agences a ouvert plus de 450 affaires concernant plus de 2 000 travailleurs.

En octobre 2015, le Gouverneur a annoncé la création de l'Unité de prévention des représailles, afin de mettre fin aux représailles contre les travailleurs qui se plaignent de vol de salaires, d'erreurs de classement, ou de violation d'autres droits protégés par le code du travail de l'Etat de New York (New York Labor Law). L'unité des avocats et des enquêteurs vise à annuler immédiatement les mesures de représailles en informant les employeurs concernés sur les conséquences et en leur offrant une possibilité d'annuler les mesures de représailles, obtenant des solutions en temps réel. En plus de mener des enquêtes complètes pour le Département du Travail, les affaires feront l'objet d'enquêtes par d'autres agences du Groupe de Travail, afin d'obtenir réparation pour les travailleurs plaignants.

Ceux qui souhaitent contacter le Groupe de Travail sur l'exploitation des travailleurs pour signaler une exploitation, des représailles ou infractions en matière de salaires et de lieu de travail doivent appeler la ligne d'assistance du Groupe de Travail au (888) 469-7365.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418